

Certificat de constance des performances

0336 – RPC – 10430

Conformément au règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement sur les Produits de construction ou RPC), ce certificat s'applique au produit de construction

Dispositif d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur avec l'utilisation prévue pour être installé comme un composant de système d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur

Désigné sous les noms commerciaux :
VENTILIGHT

Commercialisé par le nom ou la marque:
SOUCHIER-BOULLET S.A.S,
11 rue des Campanules - CS 30066, 77436 MARNE LA VALLEE Cedex 2, France

et fabriqué dans les installations de production:
SOUCHIER-BOULLET S.A.S,
11 rue du 47ème Régiment d'Artillerie, 70400 HERICOURT, France

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 12101-2:2003

sous système 1, pour les performances énoncées dans le présent certificat sont appliquées et que le contrôle de production usine réalisé par le fabricant est évalué afin d'assurer la
Constance de performances du produit de construction

Ce certificat a été émis pour la première fois le 23 Juillet 2008 dans la Directive Produits de Construction 89/106/EEC (DPC) et il reste valable aussi longtemps que : la norme harmonisée, le produit de construction, les méthodes EVCP, les conditions de fabrication dans l'usine ne sont pas modifiés de façon significative, et que le produit n'est pas suspendu ou retiré par l'organisme de certification de produit.

Il s'agit d'un document traduit, en cas de litiges le document en langue anglaise prévaut

TÜV Rheinland Nederland BV
Westervoortsedijk 73, gebouw SB
NL – 6827 AV Arnhem
The Netherlands

Arnhem, 01 January 2022



Mr. J. de Wolff, Local Field Manager

Certificat de constance des performances
0336 – RPC – 10430

Annexe 1
Dispositif d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur

Désigné sous les noms commerciaux :
VENTILIGHT

Champ d'Application

Installation en toiture	L = Largeur hors tout parallèle aux articulations H = Hauteur hors tout perpendiculaire aux articulations
	VENTILIGHT (LxH) : $850 \leq L \leq 2200 \text{ mm}$ et $700 \leq H \leq 1600 \text{ mm}$
Surface géométrique (A_v) pour les dimensions mentionnées	VENTILIGHT : $0,347 \leq A_v \leq 2,865 \text{ m}^2$
Ventilight MH	Ajout d'habillage de type tuile, ardoise, métal, bois ou autre.

Certificat de constance des performances
0336 – RPC – 10430

Annexe 1
Dispositif d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur

Désigné sous les noms commerciaux :
VENTILIGHT

Les laboratoires accrédités :

0336 : TÜV Rheinland Nederland B.V.
0679 : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
1368 : I.F.I. Institut für Industrieaerodynamik GmbH
1812 : EFECTIS France

	Valeurs Déclarées	Numéro de Rapport d'essais	Lab. Accr.
Annexe B Coefficient de débit Cv	Voir tableaux ci-dessous	274/2007 275/2007 220/2010 221/2010 222/2010 223/2010 040/2012 041/2012 042/2012	1368
VENTILIGHT			
Avec costière et avec pare-vent		Cv = 0,5	
Sans costière et avec pare-vent		Cv = 0,3	
Avec costière et sans pare-vent		N.P.D.	
Sans costière et sans pare-vent		N.P.D.	
Sans costière et sans pare-vent (Installation au faîtage, 30°/30°)		0,30 ≤ Cv ≤ 0,41	
Sans costière et sans pare-vent (Installation au faîtage, 45°/45°)		0,28 ≤ Cv ≤ 0,39	
Sans costière et sans pare-vent (Installation au faîtage, 60°/60°)		0,23 ≤ Cv ≤ 0,32	
Sans costière et sans pare-vent (Toit à un versant 45°)		0,27 ≤ Cv ≤ 0,39	

Certificat de constance des performances
0336 – RPC – 10430

Annexe 1
Dispositif d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur

Désigné sous les noms commerciaux :

VENTILIGHT

	Valeurs Déclarées	Numéro de Rapport d'essais	Lab. Accr.
Annexe C Fiabilité	VENTILIGHT : Re 1.000 (+10.000) , bi-fonction autorisée	0336-RPC-6742-2	1812 + 0336
Annexe D Charge de neige	VENTILIGHT Electrique : SL300 (SL500 et SL1000 autorisé pour les petites tailles)	0336-RPC-6742-2	1812 + 0336
	VENTILIGHT Pneumatique : SL500 et SL1000		
	VENTILIGHT Pneumatique (sécurité positive) : SL300		
	VENTILIGHT MH : SL selon le type et calcul		
Annexe E Température ambiante basse	VENTILIGHT Electrique : T (-15) si équipé de ressorts à gaz supplémentaires	0336-RPC-6742-2	1812 + 0336
	VENTILIGHT Pneumatique : T (-15)		
	VENTILIGHT Pneumatique (sécurité positive) : T (00)		
Annexe F Charge éolienne	WL 1500 Résistance aux vibrations satisfaisante avec des pare-vent en aluminium	0336-RPC-6742-2. CAPE AT 08-032-F	1812 + 0336 + 0679
Annexe G Résistance à la chaleur	B300	0336-RPC-6742-2	1812 + 0336
Réaction au feu du remplissage	- B-s1, d0 (remplissage PCA) - A 1 (remplissage en verre et complexe métallique avec simple ou double isolation thermique ou acoustique)	n.a.	n.a.

- fin de certificat -

Certificat 10430
01 January 2022
Page 4 de 4